LETTRE DES AMIS nº 161

* DATES À RETENIR

- · Rappel:
- 1) Mardi 9 février, à 17 h 30, aux Archives municipales de Toulouse, 2, rue des Archives (Faubourg Bonnefoy), quatrième cours de paléographie animé par M. François Bordes, Directeur des Archives municipales de Toulouse, destiné aux lecteurs confirmés.
- 2) Samedi 13 février, à 9 h 30, aux Archives départementales, quatrième "atelier de paléographie" animé par Louis Latour, avec la participation de tous, destiné aux lecteurs débutants.

1) Samedi 6 mars, à 10 h précises, aux Archives départementales, première conférence de M. Pierre Gérard, Conservateur général honoraire du Patrimoine, Président d'Honneur de notre Association.

Thème abordé: "Les bastides méridionales".

2) Samedi 13 mars, à 10 h précises, aux Archives départementales, deuxième conférence de M. Pierre Gérard consacrée au même thème.

Association

Les amis des archives de la Haute-Garonne



3) Samedi 20 mars, à 9 h 30, aux Archives départementales, étude d'un type particulier de document : les compoix d'Ancien Régime (2° partie). La taille royale - La capitation et le vingtième, avec exercices de paléographie s'adressant à tous (débutants et confirmés).

4) Jeudi 25 mars, à 17 h 30, aux Archives départementales, cinquième cours de paléographie animé par Mme Geneviève Cagniant-Douillard, Conservateur en chef aux Archives de la Haute-Garonne, destiné aux lecteurs confirmés.

* REMERCIEMENTS

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association remercient bien vivement Mme **Christine Aribaud**, Maître de Conférences à l'Université de Toulouse-Le Mirail qui a présenté aux Amis, le samedi 9 janvier dernier, l'exposition tout à fait remarquable qu'elle a réalisée "**Soiries en sacristie**", présentée au Musée Paul Dupuy.

On peut se procurer le **catalogue somptueux de l'exposition** au Musée Paul Dupuy, 2, rue de la Pleau. (Prix de vente : 195 F).

* VIENT DE PARAÎTRE (Rappel)

Le catalogue de l'exposition des Archives municipales de Toulouse "Carnets de guerre toulousains 1914-1919" vient de paraître.

On peut se le procurer aux Archives municipales (2, rue des Archives 31500 Toulouse) au prix de 100 F + 16 F de frais de port.

Pour toute commande, prière d'envoyer un chèque de 116 F à l'ordre du Trésor Public, à l'adresse suivante :

Archives municipales de Toulouse 2, rue des Archives 31500 Toulouse

* POUR INFORMATION

1) Notre ami Rémy Cazals, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Toulouse-Le Mirail qui a animé, souvenez-vous, le dîner-débat du 17 novembre dernier consacré à la "guerre de 1914-1918", a publié toute une série d'ouvrages historiques aux Editions "les Audois" de Carcassonne.

Afin que vous puissiez vous procurer les publications qui vous intéressent nous vous communiquons le catalogue des Editions "les Audois" dans lequel figure la présentation des ouvrages accompagnée d'un bon de commande.

2) A l'occasion du 400° anniversaire de la promulgation de l'Edit de Nantes, l'Association des dentellières du Sud-Ouest publie une plaquette très documentée et particulièrement bien illustrée intitulée : "Les dentellières huguenotes dans une période troublée : XVIe-XVIIIe-XVIIIe siècles".

En hommage, est-il dit, à leur courage, à leur savoir-faire, à leurs fidélités.

Les auteurs de cette plaquette, préfacée par Mme Jeanne-Yvonne Aubaud, présidente de l'Association, sont Mmes Christine Boudet, Marie-Françoise Brunet et notre fidèle amie Geneviève Moulin.

On peut se procurer cette plaquette, vendue au prix de 30 F, en s'adressant à Mme **Geneviève Moulin**, 31, port Saint-Sauveur 31400 Toulouse - tél. 05.61.62.18.62.

3) Conférences organisées par le Musée Saint-Raymond et les Amis du Musée Saint-Raymond :

Jeudi 11 mars, à **17 h 30** "L'apport de l'archéologie à la connaissance de la religion gauloise : les sanctuaires du Nord de la Gaule et le trophée de Bibemont-sur-Ancre".

Intervenant : Jean-Louis Brunaux, chargé de recherche au CNRS.

Cette conférence est donnée dans le cadre de la Salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat à Toulouse

* LES TRAVAUX DES AMIS

Articles publiés par nos amis, parus dans différentes revues locales ou régionales

- 1) L'Oc médiéval (année 1998), bulletin de la Société toulousaine d'Etudes médiévales : Le clan Montfort au Moyen Age par André Delpech, Président honoraire de la S.T.E.M.
- 2) *L'Auta* de janvier 1999 (n° 642), organe de la Société des Toulousains de Toulouse et Amis du Vieux Toulouse :

Louis Deffès et son monument funéraire par André Hermet.

3) Le Jardin des Antiques de décembre 1998 (n° 25), bulletin de l'Association des Amis du Musée Saint-Raymond :

Comptes rendus du voyage de Lyon du 8 au 11 mai 97 et du voyage en Tunisie du 29 août au 9 septembre 97 par **Bernard Labatut**.

4) Revue du Comminges tome CXIV juillet-septembre 1998 :

L'appui de communion de la chapelle Saint-Joseph dans l'église de Saint-Sulpice-sur-Lèze par **Louis Latour**.

5) Revue du Rouergue n° 54 été 1998 :

Bribes d'histoire naucelloise : De Paulet à Pauletou. Près de 900 ans d'histoire par Gilbert Imbert.

Par ailleurs, notre ami **Jacques Sicart** de Blagnac nous a fait parvenir un dossier fort documenté concernant **Charles Berleu**, chirurgien commingeois au temps de Napoléon 1^{er}, né à Boulogne-sur-Gesse le 11 mars 1784.

Il s'agit de documents illustrant une communication faite par l'auteur, le 2 novembre 1998, devant l'Académie toulousaine d'histoire et d'arts militaires.

* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 149

A propos des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, voici une rapide bibliographie qui est, bien sûr, très incomplète :

Ouvrage de base : Le Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle, transcription du texte latin par J. Vieilliard, J. Vrin, Paris, 5^e édition.

Yves Bottineau, Les chemins de Saint-Jacques, Arthaud, 1966.

Pierre Gérard, Pèlerins de Compostelle au Moyen Age, Toulouse, Archives départementales, 1991 (Points d'ancrage n° 1).

R. de la Coste-Messelière, Sur les chemins de Saint-Jacques, Perrin, 1993.

Les chemins de Saint-Jacques en Espagne. Le chemin d'Arles à Puente la Reina avec cartes détaillées pour le parcours à pied, ed. Pyrénéennes, Tarbes.

Pèlerins et chemins de Saint-Jacques en France et en Europe du 10^e s. à nos jours, Archives Nationales, Soc. des Amis de Saint-Jacques de Compostelle, 1965.

Osmin Ricau, Aspects gascons des chemins de Saint-Jacques, Bordeaux, 1967.

A. Lavergne, *Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne*, Bordeaux, Chollet, 1887/ Le chemind 'Arles vers Saint-Jacques de Compostelle (Guide du pélerin de Provence en Espagne), Louis Laborde-Balen, Randonnées pyrénéennes.

Voici quelques articles tirés de différentes revues :

Henri Sarramon, "Les itinéraires français de l'Ancien pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle", *Mémoires Académie Sc. Insc. et Belles Lettres de Toulouse*, t. VII, 1976.

Y. G. Bouyssou, "De la France à la France par l'Espagne : un chemin de Saint-Jacques", *Revue du Comminges*, t. 87, 1974.

E. Lambert, "Le livre de Saint-Jacques et les routes de pèlerinage de Compostelle", Revue géog. des Pyrénées et du S.O., 1943.

G. Jugnot, "Deux fondations augustiniennes en faveur des pèlerins : Aubrac et Roncevaux", *Cahiers de Fanjeaux* n° 13, p. 321-341.

* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 150

En dehors d'Auterive, Cintegabelle, Carbonne, Montesquieu-Volvestre, Albi, on trouve en Haute-Garonne des "Bouts-du-Pont", à :

Artigues, Buzet, Cierp, Gourdan, Montréjeau, Roquefort, Salies-du-Salat, Sengouagnet, Soueich, Saint-Béat...

Par ailleurs, notre ami Bernard Labatut nous signale un faubourg du Bout-du-Pont dans le Tarn, au Pont de l'Arn, près de Mazamet.

Notre amie Mme Mathieu nous indique qu'il existe également un "Bout du Pont" a Campagne-sur-Arize dans le canton du Mas-d'Azil, sur la rive droite de l'Arize.

Voici les précisions qu'elle nous apporte :

"Arnaud d'Autriche-Paillès fonde à Rimont (09) l'abbaye de Combelongue le 1^{er} mai 1138. Les terres de Campagne, la "villa" sur la colline rive droite, font partie des domaines offerts à l'abbaye.

En janvier 1254, un acte de paréage est conclu entre Izarn, abbé de Combelongue et Roger, Comte de Foix. Une bastide va naître sur la rive gauche de l'Arize. Le village se développera sur cette rive jusqu'au milieu du 19e siècle. Il est au "Fond du Pont".

Entre 1880 et 1910 des maisons seront construites le long de l'actuelle RD 628 sur la rive droite : elles sont dites au "Bout du Pont".

* AVIS DE RECHERCHE n° 151

Un de nos amis souhaiterait connaître la distance moyenne séparant les relais de poste au XIX^e siècle.

* AVIS DE RECHERCHE n° 152

Dans plusieurs inventaires après décès du début du XIX^e siècle, à Carbonne, on remarque parmi les objets cités figurant dans les cuisines, des bouteilles d'Angleterre.

Quelles particularités présentaient ces bouteilles par rapport aux autres bouteilles ?

* AVIS DE RECHERCHE n° 153

Notre ami Michel Henry, de Plaisance-du-Touch, souhaiterait que lui soient communiquées les cotes des documents que vous connaîtriez antérieurs à 1285 dans lesquels figure le nom de Minhac. Minhac était situé sur la rive gauche du Touch entre Fonsorbes et Tournefeuille et existait avant la fondation de la bastide de Plaisance par Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse. (Voir l'article ci-dessous de Michel Henry: "Bonnemaison de Minhac").

* AVIS DE RECHERCHE n° 154

Dans un article du Pasteur Paul-Romane Musculus consacré aux "Artistes et Ouvriers d'Art protestants" une de nos amis a trouvé l'expression : "Faire inculper son poinçon sur la table de maîtrise".

Elle aimerait savoir la signification de cette expression. Qui pourrait la renseigner ?

* BONNEMAISON DE MINHAC

C'était le nom de l'agglomération qui a préexisté à la bastide de Plaisance, entre Fonsorbes et Tournefeuille, sur la rive gauche du Touch.

Les documents d'archives parvenus à notre connaissance qui mentionnent ce village sont peu nombreux. Peut-être ne les a-t-on pas recherchés avec assez de persévérance.

La source communément consultée est *Le Recueil des Actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges* publié en 1970 par Charles Samaran et Charles Higounet (Paris, B.N.). Il s'agit d'un volume peu épais (325 pages) eu égard à l'importance de l'abbaye dans la région. Cela tient, rappellent les auteurs, à ce que le chartrier de Bonnefont a été en partie détruit en 1799 à Saint-Gaudens.

Les moines de Morimond reçoivent en 1136 le territoire de Bonnefont sur lequel ils vont s'installer. Parmi les trois cent trente six donations dont ils bénéficieront jusqu'au début du XVIe siècle se trouve celle d'Arnaud de Gironde, seigneur de Minhac, en 1164. Jusqu'à maintenant c'était la plus ancienne mention du toponyme. D'autres dons suivront sur le même terroir : en 1167 celui de Raymond-Arnaud de Mauléon ; en 1168, de Roger de Lahage et ses enfants ; en 1177, de Guilhem-Arnaud de Lambès ; en 1178, don du fief d'Arnaud de Gironde et Roger de Lahage par Sibylle, femme d'Arnaud de Bartas ; en 1206, ce sont les dîmes auxquelles renoncent Tiberge de Castillon et Pierre de Longages.

Parallèlement les abbés ne manquent jamais de faire reconnaître leur droit de propriété par les puissants du moment : en 1165 par le pape Alexandre III ; dans l'énumération des biens de l'abbaye on relève grangiam de Bonemayso de Minag ; en

1175 par le comte Raymond V : grangiam de Minhac cum pertinentiis suis. La demande est renouvelée vers 1200 dans une supplique au pape où se trouve citée grangiam de Bona Maison de Minag. Innocent IV confirme en 1246 les droits sur grangiam de Mignac. En 1263, Urbain IV accorde sa protection aux Grangias quas habetis ... et Minhac vulgariter nominantur.

Puis c'est le traité de paréage conclu entre Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, et l'abbé de Bonnefont pour la fondation de la bastide de Plaisance, et pour lequel Samaran et Higounet donnent la date du 20 juin 1285.

Voilà tout ce qui concerne Minhac dans le Recueil des Actes établi par ces deux auteurs.

Au hasard de mes lecture, j'ai relevé trois publications qui mentionnent Minhac, et citent des documents d'archives.

D'abord dans une note de **Jean Rousseau**⁽¹⁾ intitulée "Tournefeuille au Moyen Âge", dont j'extrais ce qui suit :

« Ainsi nous savons que vers 1100, et sans doute avant, une église existait à Laramet, le long d'un chemin conduisant à une auberge et à la grange de Minhac appartenant à l'abbaye commingeoise de Bonnefont. La bastide de Plaisance sera créée en 1285. L'auberge, "a bitarella" en occitan ancien, a donné son nom au chemin : chemin des Vitarelles. »

Et de donner pour confirmer ses dires la reproduction d'une charte de donation⁽²⁾ dont il traduit les premières lignes :

« de Baron de Quaterpech ... à la milice du Temple de Jérusalem ... de terre située entre le Touch et l'Aussau et entre le lieu de Miniac et Laramet. »

La charte est datée *millesimo centesimo XXX IIII*: 1134. C'est, à ce jour, la plus ancienne mention connue du nom de Minhac, antérieure de deux ans à la fondation de l'abbaye de Bonnefont. Il n'est donc pas extraordinaire de relever en 1164 l'existence d'un seigneur de Minhac, du nom de Arnaud de Gironde.

Mireille Mousnier traitant de l'Appropriation de l'espace dans les campagnes toulousaines aux XIIe et XIIIe siècles⁽³⁾ prend Minhac en exemple : Quand l'abbaye de Bonnefront et les Hospitaliers de Fonsorbes établirent la limite de la grange de Minhac, l'on creusa huit trous pour des bornes et cinq fois une croix sur un arbre ou sur le chemin fut associée. Le document auquel l'auteur se réfère se trouve aux Archives départementales de la Haute-Garonne⁽⁴⁾. Cet acte de bornage fut passé en 1258 entre Johannes de Vallemagne, moine du monastère de Bonnefont, et Ramondus Cholsang,

⁽¹⁾ Bulletin Municipal de Tournefeuille, 1992, N° 24.

⁽²⁾ A.D.H.G. - H Malte Toulouse 133, n° 1.

⁽³⁾ Annales du Midi, CII, 1990 - Hommage à Charles Higounet.

⁽⁴⁾ A.D.H.G. - Malte Toulouse, liasse 24, N° 61.

précepteur de la maison des Hospitaliers de Jérusalem de Fonsorbes. Il fut confirmé en 1270⁽⁵⁾ par Guilhem, abbé de Bonnefont.

Dans sa monographie "Fonsorbes à travers l'histoire" (6), Serge André Calamani ne traite malheureusement pas des limites de la commune. Il signale cependant que *Pierre d'Orbessan vendit à Hugues Andure toute la moitié et droit qu'il avait à la ville, ... et depuis l'honneur de Mignac jusques à l'honneur de Lamothe* (octobre 1257). De plus dans la toponymie de la commune de Fonsorbes il mentionne deux lieux-dits, aux abords de Plaisance, évoquant la notion de limite : la Hitte et le camp de Termes. En vis-à-vis de la Hitte de Fonsorbes, on trouve, en 1733 sur le territoire de Plaisance, un lieu-dit "la Fitte".

Pierre Souverville⁽⁷⁾ rappelle qu'il n'y a aucune difficulté à localiser l'église de Minhac dédiée à saint Pierre. Effectivement dans le compoix de 1733⁽⁸⁾ la parcelle n° 13 du 12^{ème} moulon est attribuée aux "masures de l'église Saint-Pierre". D'une surface de 2 carterées et 2 boisseaux 1/3 (environ 3260 m²), elle est située sur la rive gauche du Touch, au sommet d'une boucle, aujourd'hui asséchée.

QUESTIONS

Tous ces textes sont très intéressants, autant par les précisions qu'ils apportent que par les questions qu'ils suscitent.

1164, date de la donation de Arnaud de Gironde, était considéré comme la plus ancienne mention du nom de Minhac. En 1165, le pape Alexandre III reconnaît à l'abbaye de Bonnefont la possession d'une grange à Bonnemaison de Minhac. Ce délai d'un an est un peu court pour défricher les terres, construire une grange et le faire savoir au pape. Minhac existait certainement avant 1164. Aujourd'hui nous avons une mention de 1134. Pourquoi pas plus tôt ?

La grange de Minhac figure à plusieurs reprises dans les archives de l'abbaye de Bonnefont, ainsi qu'il est dit plus haut. Mais deux documents (1165 et c. 1200) comportent une mention complémentaire : totam terram alterius Minag cum omnibus pertinentiis suis. Comment interpréter cet alterius Minag venant après la grange du même nom ?

Le privilège accordé par Urbain IV en 1263 fait la distinction entre les granges et les biens possédés dans les paroisses. La grange de Minhac est bien nommée, mais la paroisse Saint-Pierre n'est pas citée. Une vingtaine d'années avant la création de la bastide, elle devait pourtant bien exister.

Le chemin des Vitarelles part de La Ramet et longe la rive droite du Touch. Minhac est situé sur la rive gauche. Il fallait franchir la rivière quelque part. Sûrement pas au

⁽⁵⁾ A.D.H.G. - Malte Renneville, liasse 24, N° 62.

⁽⁶⁾ Savès-Patrimoine, novembre 1988, N° 22.

⁽⁷⁾ Archistra, 1987, N° 82.

⁽⁸⁾ A.M. Plaisance, 1 G 1.1.1.

niveau du pont actuel à Plaisance puisqu'il a été construit par Saget (1771) en amont de l'emplacement du précédent ouvrage, après avoir redressé le lit de la rivière. Où donc ?

La limite entre Plaisance et Fonsorbes, qui s'étire aujourd'hui sur environ 5 600 mètres, courait probablement dans la vallée du Touch dont les terres étaient très humides, voire marécageuses, puis sur la terrasse recouverte alors par la forêt de Bouconne. Quant au chemin cité, il devait contourner cette zone humide puis monter sur la terrasse soit directement en suivant le tracé de notre départementale 632, soit plus aisément en se dirigeant vers le nord-ouest pour gagner le petit ruisseau du Vidaillou. Il serait vain de chercher les pierres, les croix, les arbres qui ont servi de bornes au XIIIe siècle car le travail des hommes a beaucoup transformé cette zone et la plaine est devenue terrain militaire, donc inaccessible.

Au XXe siècle l'emplacement de l'église Saint-Pierre surprend. Pourquoi avoir construit cet édifice à proximité d'une rivière soumise à des crues. Le Touch coulait-il plus loin ? A-t-on pris des précautions particulières au niveau des fondations pour leur permettre de résister ? Une fouille pourrait les dégager et on aurait alors peut-être la réponse.

Finalement Minhac reste un nom dans des documents puisqu'aucun élément matériel témoignant de son existence n'a été mis à jour. La raison de vivre des Amis des Archives est justement la recherche et l'étude des écrits anciens. Grâce à eux l'"ancienneté" de Minhac a été reculée de 1164 à 1134. Il doit être possible de faire mieux. Je leur demande donc de me communiquer généreusement la cote des documents antérieurs à 1285 dans lesquels ils viendraient à rencontrer le nom de Minhac. D'avance merci.

Michel HENRY

* À PROPOS DE LA PESTE DE 1720 À MARSEILLE

Lors de "l'atelier de paléographie" du samedi 28 novembre dernier, **Louis Latour** avait présenté et analysé, souvenez-vous, un document tiré des Archives paroissiales d'Auterive. Il s'agissait d'une lettre adressée par le jeune roi Louis XV, en 1723 pendant la régence du duc d'Orléans, à l'évêque de Rieux pour lui recommander de faire chanter un *Te Deum* dans toutes les églises de son diocèse pour remercier le ciel d'avoir épargné les habitants de l'épidémie de peste qui, quelques années plus tôt, en 1720, avait ravagé Marseille et la Provence ainsi que le Gévaudan⁽¹⁾.

À la suite de cette intervention, notre amie, Mme Madeleine Carrat, nous a fait parvenir un article fort documenté de L. Mounier du Cercle généalogique Midi-Provence, tiré de la Revue Nos ancêtres et Nous qui évoque la peste de 1720 à Marseille. Nous vous le communiquons car il apporte des précisions fort intéressantes sur l'origine de l'épidémie.

⁽¹⁾ Rappelons que le Languedoc, à l'exception du Gévaudan, grâce aux mesures énergiques prises par l'Intendant (blocage du commerce, interdiction de circuler...) a été épargné par l'épidémie.

"Marseille a connu, à de multiples reprises, des épidémies de peste ; la ville fut notamment touchée par la "peste noire" qui fit, en 1347, des dizaines de millions de victimes en Europe, à peu près la moitié de la population du monde occidental. En 1629, la "peste de Milan", amenée en Italie par l'armée autrichienne, qui l'avait contractée en Flandres, causa la mort de trois cent mille Européens, dont de nombreux Marseillais. Une autre épidémie, en 1649, tua huit mille Provençaux, une broutille!...

Marseille avait des rapports commerciaux constants avec les Échelles du Levant (Syrie, Liban, Égypte) où la peste sévissait à l'état endémique; aussi des mesures draconiennes avaient été prises pour éviter l'introduction du "mal contagieux" (on évitait de prononcer le mot peste chargé de maléfices). Tous les capitaines de bateaux naviguant dans les eaux du Moyen-Orient devaient, à chaque escale, se faire remettre par le consul du lieu, officier représentant le roi de France, un certificat attestant qu'il n'y avait pas de cas de peste dans le pays visité; c'était la "patente", qui était dite "nette" si aucun cas n'était connu, et "brute" dans le cas contraire. La falsification d'une patente était punie de mort.

A l'arrivée à Marseille, la présentation d'une patente brute entraînait la mise en quarantaine aux îles du Frioul ou de Jarre du bateau avec son équipage et sa cargaison.

Une flûte de 35 mètres

Le *Grand Saint Antoine* était une flûte de 35 mètres de long, montée par une vingtaine de marins sous le commandement du capitaine Chataud ; ce dernier, âgé d'une quarantaine d'années, était un marin expérimenté qui avait déjà effectué au moins huit voyages dans les mers du Levant. Le navire avait quitté Marseille en juillet 1719 et avait fait du cabotage sur les côtes du Liban avant de charger, en janvier 1720, à Saïda (l'ancienne Sidon), des balles de coton, de soie et d'indienne. La cargaison valait 300.000 livres, somme considérable, et appartenait à des négociants marseillais dont Jean-Baptiste Estelle, alors premier échevin de Marseille.

Le 5 février 1720, le navire lève l'ancre, le capitaine ayant en poche une patente nette. Une violente tempête l'oblige à faire une escale de six semaines à Tripoli pour réparer les avaries ; il s'arrête de nouveau à Larnaca, obtient à chaque fois des patentes nettes et vogue vers Marseille. Au cours du voyage, neuf personnes, équipage ou passagers, meurent à bord, de "fièvres" dit le médecin.

Le capitaine Chataud, qui a vu des cas de peste au Moyen-Orient, pense au fléau et fait escale à Livourne pour demander l'avis des autorités portuaires. Les médecins toscans confirment le diagnostic de "fièvres" et le *Grand Saint Antoine* reprend sa route pour Marseille. Il est à peu près certain que le bateau fit une escale au Brusc, près de Toulon, et que Chataud, qui savait à quoi s'en tenir sur la nature du mal qui tuait ses marins, envoya une messager à Marseille pour demander des instructions. Quoiqu'il en soit, le navire arrive à Marseille le 20 mai 1720.

Une quarantaine escamotée

Certes Chataud présente trois patentes nettes, mais les neuf décès survenus pendant le voyage auraient dû inciter les services de santé à mettre le navire en quarantaine. C'est ici qu'intervinrent des "magouilles" : la marchandise valait fort cher, elle appartenait à des notables et devait être vendue à la célèbre foire de Beaucaire qui se tenait en juillet : la quarantaine fut donc escamotée !...

Les premiers pestiférés trépassèrent le 20 juin sans que l'on veuille reconnaître la nature du mal et c'est seulement le 9 juillet que le docteur Peyssonel brisa le silence officiel en prononçant le mot terrible de peste. Et brusquement l'épidémie explosa. Fin août, on comptait mille morts par jour, les hôpitaux refusaient des malades, les médecins, les prêtres, les fossoyeurs, étaient débordés ; les gens mouraient chez eux ou dans la rue et pourrissaient sur place au chaud soleil de l'été.

La panique fit fuir beaucoup de ceux qui auraient dû rester, à commencer par le gouverneur de Provence, le maréchal duc de Villars. Heureusement, quelques-uns eurent une vue plus claire de leur devoir : les échevins d'abord, dont J.-B. Estelle qui racheta, un peu, par son dévouement, la faute qu'il avait (peut-être) commise en favorisant l'entrée en ville des marchandises contaminées ; l'évêque ensuite, Mgr de Belzunce, qui mit sa personne, les biens de son diocèse, les siens et ceux de sa famille au service des pestiférés, et qui parcourut la ville, jour après jour, pour soulager les malades et aider à mourir. Il avait quelques mérites à le faire car, écrivit-il à sa sœur, "J'ai peur, tous les matins en partant, j'ai envie de m'enfuir...". Enfin, un gentilhomme de petite noblesse, le chevalier Nicolas Roze, entreprit, à la tête d'une équipe de forçats à qui on avait promis la liberté, de débarrasser les rues des cadavres putréfiés.

Le régent envoya à Marseille son médecin personnel pour lui rendre compte de la situation ; ce médecin s'appelait... Jacques Chirac.

Avec l'automne et l'hiver, les moins résistants étant morts, l'épidémie se calma. En février 1721, on ne comptait plus que cinquante décès par jour. Il y eut bien quelques reprises de la peste pendant l'été de 1721, mais l'épidémie était terminée.

On estime que Marseille *intra muros* perdit quarante mille habitants, soit 50 % de sa population, et son terroir dix mille. L'ensemble de la Provence compta environ cent mille morts. La plupart des victimes furent des gens du peuple, qui vivaient dans de moins bonnes conditions d'hygiène que les gens aisés.

Une catastrophe aussi pour les généalogistes

Comme les curés (morts, débordés ou en fuite) n'enregistrèrent plus les décès sur les mortuaires, l'historien des familles perd très souvent la trace de ses ancêtres ; la tourmente passée, certains curés tentèrent de reconstituer les registres, avec toutes les omissions que le procédé suppose. Les testaments furent, parfois, ouverts trente ans après les décès !...

Une enquête fut ordonnée par le roi pour situer les responsabilités ; elle avorta. Et, comme souvent en pareil cas, ce fut un "lampiste", en l'occurrence le capitaine Chataud, qui fut sanctionné par un emprisonnement de trois années au château d'If - peine trop lourde s'il était innocent, mais bien trop légère s'il était coupable!

La tourmente passée, Marseille se remit très vite de son hécatombe. Les mariages se multiplièrent, les constructions reprirent, de nombreux Alpins vinrent combler les vides laissés par les pestiférés."

L. MOUNIER

* UN REMÈDE CONTRE LA PESTE, AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Document recueilli par notre ami **Louis Latour**dans le *Dictionnaire ou Traité de la Police générale des villes,*bourgs, paroisses et seigneuries de la Campagne
par Me Edme de la Poix de Freminville, Bailli des Ville et Marquisat de la Palisse.
Nouv. Edition. Paris, 1769. Avec approbation & privilège du Roi.

Mémoire d'un Remède contre la Peste approuvé par M. Dodart, Premier Médecin du Roi

Prenez un crapaud de montagne, & non d'eau ; les derniers sont fort verds & blancs, ils ont une raie qui prend de la tête en bas, ils ont les yeux comme blancs & tout le corps disposé de maniere que l'on y reconnoit l'impression de l'eau ; ceux-là ne valent rien. Les premiers sont ordinairement tachés de noir comme roux, les pieds & le ventre tirant sur cette même couleur; ils ont les yeux fort rouges, & c'est en quoi on connoît les mâles qui sont les seuls bons. Ceux-ci sont ordinairement plus gros, plus noirs, & ont les yeux plus grands & fort rouges.

Il faut les prendre dans un temps sec, & dans les lieux les moins humides : ceux qui sont pris dans l'hiver, ou après de longues pluies, ne sont pas bons. On peut les prendre avec une pincette, & les mettre dans un panier, ou sac de toile, avec un peu d'herbe au fond, pour les conserver en vie ;

Mettez ce Crapaud, ou deux, en vie dans un pot de terre neuf, verni ou non, & son couvercle fort juste: couvrez-le bien, en sorte qu'il n'y ait point d'air, autrement vous ne réussiriez pas. Mettez sur la jointure du pot et du couvercle une bande de bon papier de quatre à cinq doigts de large, avec de bonne colle; la meilleure c'est de la faire avec des blancs d'œufs bien battus & après y mettre de la chaux vive en poudre bien broyée & un peu molle, pour bien fermer; de chaque côté de cette bande de papier, en haut sur le couvercle, & en bas, sous le pot, mettez encore une autre bande de bon papier, qui prenne les extrémités de la première, collée de même que la première.

Votre pot ainsi fermé, ou mieux si vous pouvez, mettez-le d'abord dans le four ; si c'est aussitôt ou peu de temps après que le pain en aura été tiré, il suffit que le pot y demeure trois ou quatre heures ; si le four étoit trop ardemment échauffé, il ne faut pas mettre le pot dedans. Après que le pot aura resté ce temps dans le four, tirez-le,

secouez-le, & si ce qui est dedans branle, c'est marque que les Crapauds sont bien cuits ; mais s'il y avoit environ vingt ou vingt-quatre heures qu'on eût sorti le pain du four, il faudroit que le pot y restât douze ou treize heures, & pour lors quand bien les Crapauds ne branleroient pas, ils ne laisseroient pas d'être suffisamment cuits.

Ouvrez le pot avec précaution, après vous être lavé les mains avec du vinaigre ou ayant des gants aux mains; mettez à la bouche & devant le nez un mouchoir trempé dans du vinaigre. Observez d'ouvrir le pot pendant qu'il est chaud, à un endroit où vous soyez au-dessus du vent, afin qu'il emporte les vapeurs qui sortiront du pot ; laissez-le un moment évaporer, parce qu'en ces vapeurs consisteront le venin que le Crapaud avoit; & le pot & le Crapaud étant froids, il faut tirer le Crapaud avec une pincette, ou avec les mains, & avec un couteau bien ratisser le fond du pot, tout ce que la chaleur du feu aura fait sortir du corps du Crapaud, & ensuite mettre le Crapaud & la ratissure dans un mortier de bronze ou de marbre bien net, y ayant passé dedans une amande ou une goutte d'huile d'olive ; après pilez bien les Crapauds, en observant de fermer bien le dessus du mortier avec un papier ou une peau, tant que vous le pilerez, pour ne pas humer les vapeurs qui en exhaleront. Après les avoir bien pilés, sortez la poudre, laissez-la sécher une ou deux heures à l'ombre, après l'avoir bien étendue sur un papier ou carton, d'où elle ne puisse tirer aucune humidité. Si après cela elle est en peloton, passez-la encore dans le mortier, afin que les pelotons se désunissent; & après au tamis fin; cela fait, la poudre est très-purifiée, mettez-la toute dans une bouteille de verre, pour vous en servir dans le besoin.

Usage du remède

Lorsqu'on sera attaqué du mal, & que le bubon paroîtra, faites avaler au malade une prise de cette poudre, du poids d'un dragme, qu'on appelle à Paris un gros ; quelquefois un peu plus, ou un peu moins. Selon l'âge, le tempérament & les forces du malade. Elle doit se prendre dans un demi-verre de vin ou de bouillon, observer qu'il y ait au moins une bonne heure & demie que le malade n'ait pris aucun aliment, & qu'après avoir pris le remède il demeure encore une autre bonne heure & demie sans rien prendre, pour faciliter le remède à mieux opérer.

Ensuite, prenez encore autant de cette poudre, que vous joindrez à une petite boulle de vieux-oing à peu près de la grosseur de la poudre que vous paitrirez bien ensemble pour la lier & contenir en emplâtre, & dont vous ferez un emplâtre de la grandeur d'un Louis-dor sur une petite peau, ou un peu plus grand, suivant la grandeur du bubon; à l'entour de cet emplâtre, & sur la même peau, vous ferez un petit rond de poix blanche, dite de Bourgogne, ce que vous appliquerez sur le bubon, qui crèvera dans vingt-quatre heures, quelquefois plutôt, quelquefois plus tard; & s'il ne creve pas dans les vingt-quatre heures, pour n'être pas assez sorti, il faut toutes les vingt-quatre heures y mettre un nouveau & pareil emplâtre, & au deuxième & troisième emplâtre, le bubon crèvera. Il est bon d'observer quand on tire l'emplâtre du bubon, de ne le pas trop manier, parce que cet emplâtre attire à lui tout le venin du mal. Après que le bubon sera crevé, tirez l'emplâtre & essuyez-le, après remettez-le, ou un autre pareil nouveau, afin que l'écart tombe, après quoi il faut laver ses mains, même avec un peu de vinaigre, si on veut, par précaution, à cause du venin que l'emplâtre fait sortir du bubon et du corps du malade.

Quand l'écart sera tombé, il faut mettre sur la plaie un emplâtre que l'on fait avec du Basilicon, que l'on trouve chez les Apothicaires, & qu'on mêle avec des jaunes d'œufs frais, qui achèvera de guérir le Malade, & empêchera toute crête.

Voilà une copie fidelle du Remède que M. Ambrun, originaire de Loudun, Docteur en Médecine, a présent en Théologie, & Prieur du petit Saint-Hippolite, près Uzez, au

Bas-Languedoc, homme d'une grande capacité & mérite, a donné pour s'en servir contre la Peste.

(...)

Il est à souhaiter que vû les Certificats ci-joints, qu'on ordonne l'impression de ce Mémoire en petit caractère, afin que chacun pût facilement le mettre dans des Lettres, & par-là le répandre dans tout l'Etat; que les petits comme les Grands puissent l'exécuter & en profiter; même fixer le prix de l'imprimé à un fol la feuille imprimée, savoir, neuf deniers pour l'imprimeur, & trois deniers pour le Colporteur qui le débitera dans les rues, pour empêcher l'abus où ils sont de vendre excessivement.

APPROBATION DE M. DODART Premier Médecin du Roi

La préparation de la Poudre de Crapauds, telle qu'elle est décrite dans ce Mémoire, n'a rien de particulier, & la réputation de ce Remède ne me paroît pas établie sur d'exactes observations : cependant comme on en fait grande estime dans le Public, je consens que l'on imprime ce Mémoire, après avoir pris la Permission de Monsieur le Lieutenant de Police. Fait à Paris ce 16 octobre.

Signé, DODART.

Vu le consentement de M. Dodart, Premier Médecin du Roi, permis d'imprimer, ce 23 Octobre 1721.

TASCHEREAU DE BAUDRY.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 1157, conformément aux Réglemens, notamment à l'Arrêt du Conseil du 3 Décembre 1705. A Paris, le 27 Octobre 1721.

Document communiqué par Louis LATOUR

* *

Nous avons le plaisir de vous offrir en complément de la Petite Bibliothèque n° 100 de notre ami Gilbert Imbert consacrée à "la Taille royale en pays d'Election" une carte de la France administrative (1678-1681) faisant apparaître les pays d'Etats et les Pays d'Election.

Le Conseil d'Administration